

"Toute création a son ver qui la ronge"

Autor(en): **Ehrenström, Philippe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire**

Band (Jahr): **2 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-7252>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«TOUTE CRÉATION A SON VER QUI LA RONGE»

PHILIPPE EHRENSTRÖM

I.

Mots et concepts sont, comme les monnaies, gouvernés par l'usage et les conventions. La plus infime variation de titre ou de circulation entraîne les conséquences que l'on sait, chute de la monnaie et dévaluation de l'idée. Il n'est pas autrement de l'eugénisme, science disparue de l'amélioration autoritaire des hérédités humaines. Notre culture du soupçon, alliée à un goût pathologique pour le ressassement et les ruminations, lui a donné, par un usage excessif, les couleurs passées de ce qui pare chaque maison pour n'en habiter aucune. Terme devenu creux, billon pour nous payer de radotages, il est de ces espèces mortes dont le sens réel n'a plus aucun rapport avec le sens nominal. La mauvaise monnaie en vient alors à chasser la bonne. Si tant est que les revues soient encore faites pour être lues, et non seulement archivées, il a donc plu à l'auteur de ces lignes de rappeler ce que fut, au moins en partie, l'eugénisme. Certes, l'espace qui est dévolu à ces lignes n'est pas sans péril. Quand, de surcroît, le sujet traité a le malheur d'être controversé, cela revient à donner des verges pour se faire battre. Il convient donc de procéder sans craintes ni espérances excessives, le sujet ne s'y prêtant d'ailleurs pas. La liberté qui nous est laissée a cependant d'aimable qu'elle nous permet de sortir des limites trop strictes de l'article d'érudition pour nous livrer à quelques variations.¹ Nous retiendrons donc d'abord ce que fut, abstraitement, l'eugénisme en ses composants essentiels, pour aborder ensuite son intégration dans l'histoire de l'Etat. Quelques éléments d'historiographie compléteront un tableau que nous avons voulu mi-critique, mi-historique.

II.

De prime abord, l'eugénisme peut être considéré comme la science des conditions favorables à l'amélioration des qualités héréditaires de l'espèce humaine, ou comme la théorie sociale qui serait fondée sur cette même science. Supposons donc l'homme mis en fiche, mesuré, gradué, toisé et fouaillé dans ses caractéristiques tant physiques que psychiques. Il ne serait alors pas incongru de le

classer selon certains critères d'excellence, et de chercher, par différents moyens, à favoriser la multiplication des bons éléments et la limitation des mauvais. Si la comparaison vous semble curieusement proche des aspirations d'un éleveur ou d'un jardinier, c'est qu'elle l'est. L'eugénisme classique, antérieur aux années 1850–1860, n'est au fond que l'idée encore mal formulée d'appliquer à l'homme les recettes empiriques qui ont si bien réussi aux chevaux, aux chiens de chasse ou aux plantes exotiques: «Après nous être occupés si curieusement des moyens de rendre plus belles et meilleures les races d'animaux ou des plantes utiles et agréables; après avoir remanié cent fois celles des chevaux et des chiens; après avoir transplanté, greffé, travaillé de toutes les manières, les fruits et les fleurs, combien n'est-il pas honteux de négliger totalement la race de l'homme!»².

A cette aspiration cependant, il manquait encore les moyens et l'ambition. Ils vinrent rapidement.

C'est qu'aujourd'hui fortement dévaluée, l'espérance scientifique était incommensurable à la fin du XIXe siècle. Les découvertes se succédaient en rangs serrés sur les théâtres biologiques et physiques, laissant augurer de gains rapides et de bon rapport: «Certains que la vérité scientifique ne saurait être en désaccord avec une vraie morale, nous recherchons les conseils de la science pour éclairer notre route dans tous les domaines [...]»³.

Il n'en allait pas autrement dans la culture des espèces. Bien sûr, le grand Charles Darwin, dans *The Origin of Species by Means of Natural Selection*⁴ (1859), ne soufflait mot des applications potentielles de ses théories à l'homme. D'autres, pourtant, se chargèrent rapidement de suppléer à cet oubli. Leur argumentation était en substance la suivante: la sélection naturelle n'était plus opérante chez l'homme, en raison des multiples entraves politiques, sociales et sentimentales qui favorisaient la reproduction des éléments génétiquement les moins intéressants. Clémence-Auguste Royer, dans une préface à *De l'origine des espèces* (sic), posait de manière très classique le problème en ces termes: «Mais aussi la loi de sélection naturelle, appliquée à l'humanité, fait voir avec surprise, avec douleur, combien jusqu'ici ont été fausses nos lois politiques et civiles, de même que notre morale religieuse. [...] On arrive ainsi à sacrifier ce qui est fort à ce qui est faible, les bons aux mauvais, les êtres bien doués d'esprit et de corps aux êtres vicieux et malingres. Que résulte-t-il de cette protection inintelligente accordée exclusivement aux faibles, aux infirmes, aux incurables, aux méchants eux-mêmes, enfin à tous les disgraciés de la nature? C'est que les maux dont ils sont atteints tendent à se perpétuer indéfiniment; c'est que le mal augmente au lieu de diminuer, et qu'il s'accroît de plus en plus aux dépens du bien»⁵.

Il fallait donc briser ces entraves posées à la sélection naturelle par une application autoritaire et organisée des lois de la biologie, cette dernière fournissant ■ 111

outils et moyens. Pour ce faire, il était naturellement indispensable d'étudier «[...] those agencies under social control which may improve or impair the racial qualities of future generations, either physically or mentally»⁶.

Or, parallèlement, les travaux et les découvertes en génétique semblaient s'emballer à tel point que le contrôle biologique de l'homme par l'homme devenait tout à coup à court terme crédible. Les travaux d'August Weismann, la redécouverte des lois de Mendel, le traitement mathématique de la fréquence des gènes, d'autres encore, et un véritable galop biologique semblait lancé.⁷ Brusquement, et non sans une certaine brutalité, des lois simples et des outils apparemment efficaces laissaient espérer toutes les améliorations, suscitaient les espérances et les espoirs les plus fous. On n'appréhendait pas encore, en ce temps, la complexité du gène et des transmissions. Il n'empêche, l'eugénisme serait incompréhensible sans cette foi naïve du «tout est possible», née d'une application mal comprise des théories de Darwin et des développements extraordinaires de la biologie fin-de-siècle.

III.

S'il faut, dès à présent, nous pencher sur l'Etat et ses mystères, c'est que l'intervention massive, spécifique et autoritaire sur les hérédités humaines ne pouvait se passer de ses pouvoirs, indispensables pour atteindre de vastes bassins héréditaires, nationaux ou continentaux. Ce fut la chance de l'eugénisme que de pouvoir s'appuyer sur les mutations bicentennaires qui accompagnèrent la transformation de l'Etat libéral classique en Etat interventionniste.⁸ Pour aller vite, on dira que le premier, si tant est qu'il ait existé à l'état originare, se caractérisait par une division très nette entre des tâches régaliennes, impératives et limitées, essentiellement réglementées par le droit public, et une vaste sphère d'intérêts civils où l'intervention étatique était supplétive. Pour évoquer le second, et toujours par souci de brièveté, on se reportera aux pages magnifiques et prémonitoires de la deuxième Démocratie (*De la démocratie en Amérique*, II, IV, VI).⁹ Tocqueville y peignait un pouvoir immense et doux, une puissance paternelle régulière et prévoyante qui fixe, sans se départir de sa vigilance, les hommes dans l'enfance. Dans ce monde nouveau, la puissance publique ne recule devant rien pour atteindre ses objectifs. Elle investit tous les domaines pour les influencer, à la recherche du plus grand bien commun, ces fameuses libertés positives et collectives qui méritent, n'est-ce-pas, quelques fantaisies avec les droits individuels. Et, de fait, le droit privé, le respect de la sphère personnelle, les libertés négatives, tout est oublié, broyé, concassé dans la fabrique sociale des démocraties, si l'opinion le juge bon, et ce afin que l'Etat

C'est dans ce contexte que, tout naturellement, l'Etat en vint à s'intéresser à la santé publique, ou plutôt aux bienfaits que l'on pourrait tirer de la santé collective. L'histoire de l'interventionnisme étatique est ici bien connue: lutte contre les maladies sociales, rénovation des habitats, modifications de l'alimentation, etc. Rien que de très estimable, si ce n'est qu'il y aurait de l'angélisme à considérer que les choses devraient en rester là. C'est qu'en vérité le passage, insensible, de la santé publique, amélioration collective de l'homme pour le présent, à l'eugénisme, qui s'occupait de l'avenir, était tout naturel.¹⁰ Il arriva donc que l'eugénisme et son catalogue de mesures se marièrent avec les politiques de santé de maintes collectivités, devenant ainsi ce que l'on pourrait appeler un élément perverti de l'Etat social: «L'Etat doit-il s'inquiéter de la qualité des enfants qui naissent sur son territoire et peut-il prétendre légiférer utilement dans ce domaine? [...] Nous pensons qu'il vaut mieux éviter les idiots, au risque même de perdre le génie»¹¹. «[...] [D'ailleurs,] la diminution du nombre des débiles, la lutte générale contre toutes les causes d'affaiblissement physique, la préservation de la race en un mot, ont pour résultat d'augmenter la capacité de production des individus, et d'allonger la durée de service de chacun d'eux. Les sommes que l'Etat consacre au maintien de la santé générale sont largement compensées par les bénéfices qu'il retire de ces placements de père de famille»¹².

Les droites libérales et réactionnaires ne s'y trompèrent d'ailleurs pas en dénonçant dans les mesures eugénistes une manifestation de l'étatisme.

IV.

L'eugénisme, dès la fin de la seconde guerre, cessa de faire l'histoire pour y entrer. Le signe le plus évident de ce changement de nature fut la production, rapide, de travaux historiques dont la qualité alla vite décroissant, en proportion inverse de la quantité. A cela, une explication, peut-être, qui tient à l'attention accrue, presque exacerbée que nous portons aux événements qui ont abouti aux exactions de la seconde guerre. Cette primauté du sentiment sur la froide raison a eu un prix. Rappelons-nous les précautions d'historiens d'autres temps (1875): «Au premier regard qu'on jette sur les anciennes institutions, elles paraissent singulières, anormales, violentes et surtout tyranniques. Parce qu'elles sont en dehors de nos mœurs et de nos habitudes d'esprit, on est d'abord porté à croire qu'elles étaient en dehors de tout droit et de toute raison, en dehors de la ligne régulière qu'il semble que les peuples devraient suivre, en dehors pour ainsi dire des lois ordinaires de l'humanité. [...] L'observation des documents de chaque époque nous a amené peu à peu à un autre sentiment»¹³.

Pour les avoir parfois négligées, certains, trop rapides, en vinrent à constituer un ■ 113

corpus historiographique qui n'est pas dénué de scories. C'est de celles-ci que nous voudrions ici traiter, en souhaitant, par la description de certains maux, éviter leur trop fréquent renouvellement.

Commençons par de simples problèmes de perspective. La connaissance des fins, pour être usuelle, n'en est pas moins un risque historique mineur. Elle ne gêne guère l'historien, si tant est qu'il sache s'en abstraire. La situation est toute autre pour ce qui sort de la trame ordinaire des temps et la casse. Tel est l'eugénisme, précisément parce que nous savons ce que furent les ultimes conséquences de la biologie étatiste. Dans ce cas, la langue des mythes, l'image ou l'analogie sont interdites. On ne réécrit pas la figure du Grand Forestier de *Auf den Marmorklippen* (1939) ou du Baron Von Malchin de la *St. Petri-Schnee* (1933), même si, intuitivement, le conte a une vérité qui s'imprime dans l'histoire tout en la dépassant.¹⁴ Reste l'histoire nue, dont on est alors malheureusement tenté de refaire tout le script à partir des fins ultimes, comme si tout devait, nécessairement, mener là. La démarche, pour sentimentale qu'elle soit, est bien sûr absurde. Que de mille causes, désordonnées et batailleuses, cent et la Fortune aboutissent réellement à un certain effet, il serait sot de nier une certaine relation de causalité. Présomption, par contre, que d'affirmer que les mille doivent toutes être toisées à la mesure d'un résultat fortement circonstanciel. C'est pourtant un trait saillant de l'historiographie récente que de chercher à tout prix un lien nécessaire et ininterrompu entre quatre-vingt années de grouillement eugénique et l'Etat nazi. La littérature regorge de ces études où l'on réduit presque un siècle d'histoire à douze années de crimes, cherchant à établir des responsabilités hypothétiques en regard de faits encore à venir. Or, mais doit-on vraiment le rappeler, il est inconcevable de réduire des décennies de conflit et les évolutions multiples et contradictoires, de pays très différents à ce qu'il adviendra en Allemagne de 1933 à 1945. L'oublier, c'est s'abaisser à déguiser une très grande partie des élites intellectuelles et politiques d'Europe sur près de cent ans en précurseurs nécessaires.

Cette propension à écrire une histoire téléologique de l'eugénisme est encore malheureusement accentuée par notre juridisme anachronique. Nous jugeons en effet à l'aune de droits censés intangibles à la nature de l'homme les comportements de nos grands-parents. Cette haute plate-forme morale est pourtant le résultat d'un développement sans précédent du droit naturel, *postérieur à 1945*. Si l'histoire connaît un mouvement de balancier régulier entre droit naturel et droit historique, il faut bien reconnaître que le premier semble avoir pris de nos jours l'ascendant, précisément en raison des conclusions qui ont été tirées des grands massacres de 1939-45. Appliquer donc à l'histoire ses conceptions serait un anachronisme majeur. Nous sommerions alors nos aînés

114 ■ de se conformer à un modèle qui a été construit et renforcé après eux, pour lutter

précisément contre leurs propres défaillances. Cela reviendrait à appliquer rétrospectivement un canon lorsqu'on écrit l'histoire de l'Eglise. Quand bien même cela nous coûterait, il faut écrire l'histoire par les yeux de ceux qui la vécurent, et non de ce que nous jugeons politiquement et philosophiquement préférable. Vu sous cet angle, l'idée que les hommes n'étaient pas égaux, qu'ils étaient chargés d'un fardeau héréditaire qui les surdéterminait dans une large mesure, étaient des lieux communs avant-guerre.

C'est ainsi que se construisirent de graves erreurs d'appréciation. En effet, si l'eugénisme dans son ensemble aboutit aux persécutions nazies, c'est donc l'ensemble des acteurs concernés que l'on doit juger selon nos valeurs «intemporelles». Chaque maillon de la chaîne eugéniste est à la fois nécessaire et forcément criminel, complice si ce n'est coauteur. Dans toute cette galaxie de malfrats, on ne tient alors plus compte de l'importance respective de chacun, du rôle proprement historique qui fut tenu dans des circonstances très différentes. Ah quoi bon, s'ils sont tous coupables? Le résultat de cette vision sans profondeur ni relief fut de mettre tout le monde à niveau, le fou insignifiant, le savant dangereux, le politicien démagogue ou le biologiste égaré. De la même manière, les groupuscules les plus insignifiants côtoyèrent les groupes de pression organisés, et les feuilles de chou les journaux et médias nationaux. Plus grave encore, cette recherche indiscriminée de responsabilités *individuelles* mène à ignorer le rôle déterminant joué par l'Etat dans la mise en pratique de l'eugénisme. Certes, la critique juridique et philosophique de l'Etat, son histoire même, sont peu prisées des historiens. L'eugénisme ne se conçoit pourtant pas sans une pensée critique, sans un soupçon de liberté face aux nouveaux sectateurs de l'Etat. Sans elles, il ne s'agirait que d'une histoire d'individus, exempts de toute puissance, peinte sur un voile qui, pourtant, cache les forces réellement à l'œuvre. On comprendra donc maintenant pourquoi il est si facile de nos jours de parler d'eugénisme, et si difficile d'y penser.

V.

L'eugénisme est inséparable d'un contexte social, politique et intellectuel. Son statut actuel ne doit pas occulter les sens dont il a été investi, et qui en ont fait une discipline et un mode d'agir sur le monde. Le lieu le plus sensible de son histoire a été ce délicat passage qui a séparé sa théorisation de sa mise en pratique. C'est à ce moment que se sont ouvertes les perspectives les plus larges, les attentes les plus folles. De cet espace, on acquiert la compréhension rare d'une société qui nous est beaucoup plus étrangère que l'on croit, où, brusquement, le pouvoir de façonnement de l'homme sur la nature et sur lui-même semblait sans limite. Personne ne devrait donc réduire l'eugénisme à ses ■ 115

aboutissements, sous peine de se fermer irrémédiablement la porte des temps curieux et inquiétants qu'habitèrent nos grands-parents. S'il n'y avait qu'une utilité à cet exercice, ce pourrait être celle-là: restituer ce que nous avons perdu avec les yeux de ceux qui ont disparu. Qui sait?

Notes

- 1 Quelques références pour le lecteur curieux: Mark B. Adam (éd.), *The Wellborn Science: Eugenics in Germany, France, Brazil and Russia*, New York/Oxford 1990; Daniel J. Kevles, *In the Name of Eugenics: Genetics and the Use of Human Heredity*, New York 1985; Angus Maclaren, *Our Own Master Race: Eugenics in Canada, 1885–1945*, Toronto 1990; Philip Reilly, *The Surgical Solution: A History of Involuntary Sterilization in the United States*, Baltimore/Londres 1991; Gottfried Rosenow, *Der Stand der Eugenikdebatte in der Schweiz*, Berne 1990; William Schneider, *Quality and Quantity: The Quest for Biological Regeneration in Twentieth Century France*, Cambridge/New York 1990; Richard A. Solomon, *Demography and Degeneration: Eugenics and the Declining Birthrate in Twentieth Century Britain*, Londres/Chapel Hill 1990; Peter Weingart, Jürgen Kroll, Kurt Bayertz, *Rasse, Blut und Gene: Geschichte der Eugenik und Rassenhygiene in Deutschland*, Francfort-sur-le-Main 1988.
- 2 Pierre Jean Georges Cabanis, *Rapports du physique et du moral de l'homme*, Paris 1802, t. 1., 480–481.
- 3 Tract de la Ligue pour l'action morale, Lausanne 1915.
- 4 Charles Darwin, *The Origin of Species*, Londres 1985.
- 5 Clémence-Auguste Royer, Préface de Charles Darwin, *De l'origine des espèces*, Paris 1862, LIII–LIV.
- 6 Edgard Schuster, *Eugenics: A Science and a Ideal*, Londres 1912, 13.
- 7 J'ai résumé quelques-unes des étapes de ce galop dans: Philippe Ehrenström, *La stérilisation des malades mentaux et l'avortement eugénique dans le canton de Vaud: Eugénisme et question sociale du début du XXe siècle aux années 1930*, Genève juillet 1989 (mémoire de licence, Faculté des Lettres de l'Université de Genève, Département d'histoire générale), 14–18.
- 8 Je m'inspire ici très librement des travaux de Charles Albert Morand, sans toutefois partager ses conclusions. Voir par exemple «De l'Etat de droit à l'Etat interventionniste», *Plaidoyer*, 3 (1991), 55–61.
- 9 Alexis de Tocqueville, *Œuvres*, Paris 1992, Gallimard Bibliothèque de la Pléiade, t. 2, 836–837.
- 10 Cf. Philippe Ehrenström, «Eugénisme et santé publique: la stérilisation légale des malades mentaux dans le canton de Vaud (Suisse)», *History and Philosophy of the Life Sciences*, 15 (1993), 205–227.
- 11 *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud*, Lausanne 1928, 514–515.
- 12 «Exposé des motifs du projet de loi remplaçant la loi du 14 septembre 1897 sur l'organisation sanitaire», *Bulletin des séances du Grand Conseil du Canton de Vaud*, Lausanne 1928, annexes.
- 13 Numa Denis Fustel de Coulanges, *La Gaule romaine. Histoire des institutions politiques de l'ancienne France*, Paris 1994, t. 1, 41.
- 14 Traduction française: Ernst Jünger, *Sur les falaises de marbre*, Paris 1942. Leo Perutz, *La neige de Saint-Pierre*, Paris 1987.